



Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

3484^e séance

Mercredi 21 décembre 1994, à 16 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Bakuramutsa	(Rwanda)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Cárdenas
	Brésil	M. Valle
	Chine	M. Zhang Yan
	Djibouti	M. Dorani
	Espagne	M. Laclaustra
	États-Unis d'Amérique	M. Inderfurth
	Fédération de Russie	M. Sidorov
	France	M. Ladsous
	Nigéria	M. Ayewah
	Nouvelle-Zélande	M. Keating
	Oman	M. Al-Khussaiby
	Pakistan	M. Marker
	République tchèque	M. Rovensky
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David Hannay

Ordre du jour

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/1994/1407 et Add.1)

La séance est ouverte à 16 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/1994/1407 et Add.1)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/1994/1407 et Add.1). Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1994/1433, qui contient le texte d'un projet de résolution établi lors des consultations antérieures du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Brésil, Chine, République tchèque, Djibouti, France, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Oman, Pakistan, Fédération de Russie, Rwanda, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 969 (1994).

Le Conseil de sécurité est donc parvenu au terme du stade actuel de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 25.